



Transports scolaires Année scolaire 2023/2024 Elèves internes

✓ Elèves domiciliés dans le Rhône hors Métropole de Lyon

Les demandes d'allocation pour les élèves internes sont accessibles depuis le site : www.carsdurhone.fr/scolaires.

Les élèves déjà inscrits pour 2022-2023 peuvent renouveler leur demande en se munissant de leurs identifiants de connexion et de leur numéro de carte Oura ! (Le cas échéant). Les familles ont jusqu'au 15 juillet 2023 pour avoir la garantie d'un titre valide dès la rentrée scolaire.

✓ Elèves domiciliés dans l'Ain

Un dossier de demande de bourse de transport sera à retirer au mois de septembre auprès de l'établissement scolaire. La demande devra être complétée et remise à l'établissement pour validation. L'établissement se chargera de l'envoi auprès de l'antenne régionale.

✓ Elèves domiciliés dans l'Isère (à vérifier à partir du 30/05)

Vous pouvez vous inscrire en ligne depuis le 30 mai 2023 sur www.laregionvoustransporte.fr / rubrique Transports scolaires / Isère.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter l'antenne régionale des transports au 04.26.73.38.38 ou par mail à transportscolaire38@auvergnerhonealpes.fr

La date limite d'inscription est fixée au **19 juillet 2023**. Une majoration de 30 euros sera appliquée pour toute inscription postérieure à cette date.

✓ Elèves domiciliés dans la Loire

Vous pouvez procéder à l'inscription en ligne depuis le 2 mai 2023 sur : <https://www.laregionvoustransporte.fr/departements/transport-scolaire-de-la-loire> pour tous les élèves domiciliés dans la Loire, en dehors du périmètre de Saint Etienne Métropole, de Roannais agglomération et de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

A partir du 20 juillet 2023, une pénalité de retard de 30 euros sera appliquée pour toute demande d'abonnement.

➡ Pour tous renseignements complémentaires concernant les transports scolaires, vous pouvez contacter Mme GROBON au 04 72 98 20 70 (secrétariat du collège).